

Département de la  
Charente-Maritime

REPUBLIC FRANCAISE

Ville de ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :

Séance du 6 avril 1957

**Rehaussement de l'indemnité  
spéciale du Receveur  
Municipal**

57040

L'an mil neuf cent cinquante sept, le six Avril 1957, le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Max Brusset, Député Maire, en session ordinaire d'après convocations faites le 1er Avril 1957.

Etaient présents : MM. Brusset, Seugnot, Reutin, Castelnau, Couzinet, Gaussol, Barrot, Fougot, Counil, Guillaud, Brotero, Barrière, Donocq, Etcheber, Bourdaille, Narteau, Mello Fouché, MM. Rochedoreux, Grussonmeyer, Dufour, Counil, Edouard, Chamboulan, Papeau, Guichoua.

Représenté : M. Laurent par M. Brusset.

Les Conseillers présents forment la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 Avril 1884 procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Etcheber ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Conseil Municipal

Tu l'arrêté ministériel du 6 Juillet 1956

Tu la circulaire de M. le Directeur de la Comptabilité publique du 20 Juillet 1956

décide

- qu'à compter du 1er Janvier 1956 l'indemnité allouée au Receveur Municipal sera portée à la somme de 93.200 francs par an
- que le complément de crédit nécessaire sera inscrit sur le budget supplémentaire 1957 tant pour 1956 que pour 1957

adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdit  
ont signé au registre sus. les membres présents.

APPROUVE

Rochefort s:Mer le 9 Mai 1957

Le Sous-Préfet : Illisible.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Député Maire  
L'Adjoint Délégué,

